

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges

Séance du 26 mai 2026

> Présents

- Ville de Limoges : M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Vice-Président ; M. Vincent JALBY ; Mme Bouchra DAHMANI ; Mme Claire CALAND ; M. Gilbert BERNARD
- Région Nouvelle-Aquitaine : M. Thibault BERGERON
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : Mme Marianne VALKENBURG

> Absents excusés : M. Guillaume GUERIN, Président

> Assistent à la séance

- Région Nouvelle-Aquitaine : Mme Marion CIBER
- Ville de Limoges : Mme Lydie KUHLE
- Opéra de Limoges : M. Alain MERCIER, Directeur général ; M. Nicolas FAYE, Directeur général adjoint ; Mme Françoise TRAPINAUD Directrice administrative

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE préside la séance

DELIBERATION N°2026.24

Contrats de coproduction relatifs à la scène danse

> Contrat de coproduction avec l'association Plan K - Compagnie Filipe Lourenço pour le spectacle « Amazigh »

Dans le cadre de ses missions de soutien à la création chorégraphique, l'Opéra de Limoges a souhaité s'associer avec Plan K - Compagnie Filipe Lourenço basé à Bourges pour la réalisation d'un nouveau spectacle intitulé « Amazigh ».

Cette nouvelle création s'inscrit dans le droit fil des recherches de Filipe Lourenço puisant dans son identité même en tant que danseur : interprète nourri d'abord par une solide formation de musicien arabo-andalou et un apprentissage des danses traditionnelles du Maghreb, puis par un parcours de danseur contemporain. Il s'inspire ici de l'Ahidous, une danse collective berbère, le moyen d'expression corporelle et poétique collectif le plus prisé par les populations du Moyen Atlas marocain pour faire la fête, ou même, il n'y a pas si longtemps, pour chanter les morts. Avec cet Ahidous revisité, Filipe Lourenço propose une nouvelle fois de chorégrapier la dépense en ouvrant les imaginaires dansés du Maghreb à un paysage collectif, assumant le parti pris d'un geste résolument inclusif.

L'opéra de Limoges versera à l'association Plan K - Compagnie Filipe Lourenço un apport financier en coproduction d'un montant de 8 000,00 € HT, selon le calendrier suivant :

- 5 000,00 € HT en 2026, à la signature du contrat de coproduction ;
- 3 000,00 € HT à compter du 1^{er} janvier 2027.

En tant que producteur délégué l'association Plan K - Compagnie Filipe Lourenço prendra en charge l'ensemble des dépenses relatives à la création de ce spectacle.

L'Opéra de Limoges présentera dans le cadre de sa programmation chorégraphique 2026/2027 le spectacle précité, le jeudi 28 janvier 2027 pour une représentation à la Maison des Arts et de la Danse - Jean Moulin.

> Contrat de coproduction avec l'association LASTIKO - Compagnie Samuel Mathieu pour le spectacle « L'empreinte de l'ange »

Dans le cadre de ses missions de soutien à la création chorégraphique, l'Opéra de Limoges a souhaité s'associer avec l'association LASTIKO - Compagnie Samuel Mathieu, basée à Toulouse, pour la réalisation d'un nouveau spectacle intitulé « L'empreinte de l'ange » une création du chorégraphe Samuel Mathieu.

Comme jamais, Samuel Mathieu interrogera le rapport entre le public et la scène, la frontalité, la passivité physique d'une audience face à l'action au plateau, le nourrissage oisif du spectateur d'une proie culturelle, scénarisée, amplifiée qui révèle une sorte d'anthropophagie de comportements sociaux, créée pour rassasier la panse de l'esprit, de l'intellect, qui rassure, excusant peut-être et soignant au fil du temps nos usages primaires. Le chorégraphe mettra à l'épreuve le corps pour que le fragile transpire, pour que les faiblesses deviennent les piliers de cet essai.

L'Opéra de Limoges versera à l'association LASTIKO - Compagnie Samuel Mathieu un apport financier en coproduction d'un montant de 5 000,00 € HT, à compter du 1^{er} janvier 2027.

En tant que producteur délégué l'association LASTIKO - Compagnie Samuel Mathieu prendra en charge l'ensemble des dépenses relatives à la création de ce spectacle.

L'Opéra de Limoges présentera dans le cadre de sa programmation chorégraphique 2026/2027 le spectacle précité, le mardi 9 février 2027 pour une représentation à la Maison des Arts et de la Danse – Jean Moulin.

> Contrat de coproduction avec le Groupe Emile Dubois - Compagnie Jean-Claude Gallotta pour le spectacle « Un Casse-Noisette »

Dans le cadre de ses missions de soutien à la création chorégraphique, l'Opéra de Limoges a souhaité s'associer au Groupe Emile Dubois - Compagnie Jean-Claude Gallotta, basée à Grenoble, pour la réalisation d'un nouveau spectacle intitulé « Un Casse-Noisette », une création du chorégraphe Jean-Claude Gallotta.

Qu'y a-t-il avant un spectacle ? Qu'y avait-il avant *Casse-Noisette*, ce ballet légendaire créé en 1892 à Saint-Pétersbourg et, depuis, sans cesse représenté sur toutes les scènes du monde ? Jean-Claude Gallotta a voulu imaginer ce moment, sur la musique de Tchaïkovski, ce moment d'avant, où l'œuvre n'est encore qu'une esquisse, un croquis jeté sur la feuille. Sous le titre *Un Casse-Noisette*, il lancera ses interprètes sur la scène comme une bande venue d'ailleurs, émigrée peut-être d'anciennes pièces du chorégraphe, ce seront des pionniers, rien qu'à les voir surgir des coulisses en vestes noires et culottes blanches.

L'Opéra de Limoges versera au Groupe Emile Dubois - Compagnie Jean-Claude Gallotta un apport financier en coproduction d'un montant de 10 000,00 € HT, selon le calendrier suivant :

- 5 000,00 € HT en 2026, à la signature du contrat de coproduction ;
- 5 000,00 € HT à compter du 1^{er} janvier 2027.

En tant que producteur délégué le Groupe Emile Dubois - Compagnie Jean-Claude Gallotta prendra en charge l'ensemble des dépenses relatives à la création de ce spectacle.

L'Opéra de Limoges présentera dans le cadre de sa programmation chorégraphique 2027/2028 le spectacle précité, les jeudi 16 et vendredi 17 décembre 2027 pour deux représentations au Grand-Théâtre.

Je vous propose d'autoriser le Président de la régie personnalisée, ou à défaut le Vice-Président et le Directeur général, à signer les conventions qui interviendront entre l'Opéra de Limoges et ces trois compagnies ainsi que tous les avenants et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

